

Conditions de prêt de la Bibliothèque publique de Lund

La carte de bibliothèque donne accès à de nombreux services de la bibliothèque et doit être apportée à chaque visite.

Le titulaire de la carte est responsable des emprunts et des autres activités associées à cette carte.

L'emprunt de livres et d'autres documents est gratuit.

Carte de bibliothèque

La carte de bibliothèque est délivrée sans frais sur présentation d'une pièce d'identité valide avec photographie. Les enfants (âgés de moins de 18 ans) doivent avoir l'autorisation écrite d'un parent ou tuteur.

- Toute carte perdue doit être bloquée immédiatement par téléphone en appelant le 046-355990 ou par le biais du catalogue de la bibliothèque (My pages). Le numéro et le code PIN de la carte sont indispensables.
- Remplacement d'une carte de bibliothèque perdue:
Adulte 40 SEK
Enfant de moins de 18 ans 20 SEK.

Durée de prêt

La durée de prêt est de quatre semaines. Il existe toutefois des documents dont la durée de prêt est plus courte.

Le rappel du délai de prêt par e-mail est un service supplémentaire que nous proposons. Vous êtes tenu de toujours respecter les règles de la bibliothèque et de ramener les documents empruntés à la date prévue.

Prêt renouvelé

Le ré-emprunt (voir lien ci-dessous) est autorisé deux fois, dans la mesure où le document n'est pas réservé par un autre emprunteur.

Réservation

Contribution pour prêt à distance 10 SEK

Pénalités de retard

5 SEK par volume et par jour, maximum 100 SEK par volume et par emprunt •prêt à court terme 10 SEK par jour, maximum 120 SEK par volume et par emprunt •prêt de journaux 5

SEK par jour, maximum 50 SEK par volume et par emprunt Pas de pénalité de retard pour les enfants de moins de 18 ans.

Le paiement partiel des pénalités de retard n'est pas applicable.

Document abîmé ou perdu

Média adulte 350 SEK par volume

Média enfant 200 SEK par volume

Si la valeur du document perdu dépasse les prix standard, la bibliothèque facture selon la valeur supérieure.

NB. La bibliothèque n'est pas responsable d'éventuels dommages que le document prêté pourrait occasionner aux appareils de lecture de l'emprunteur.

Perte du droit d'emprunt

L'emprunteur qui ne respecte pas les conditions de prêt ou qui a une dette envers la bibliothèque peut perdre son droit d'emprunt.

La carte de bibliothèque est bloquée automatiquement dès que la dette atteint 50 SEK.

Organisation/politiques

Les décisions relatives aux contributions sont prises par le Conseil municipal.

La Bibliothèque publique de Lund fait partie de l'Administration de la culture et des loisirs.